

ASSEMBLÉE NATIONALE  
13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° CF142

présenté par  
M. Sansu, M. Le Gayic, M. Tellier et les membres du groupe de la Gauche démocrate et  
républicaine - NUPES

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                                |           |           |
|-----------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Programmes                                                | +         | -         |
| Patrimoines                                               | 0         | 0         |
| Création                                                  | 0         | 3 600 000 |
| Transmission des savoirs et démocratisation de la culture | 3 600 000 | 0         |
| Soutien aux politiques du ministère de la culture         | 0         | 0         |
| TOTAUX                                                    | 3 600 000 | 3 600 000 |
| SOLDE                                                     | 0         |           |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement alerte sur la situation des écoles d'arts territoriales qui souffrent de graves difficultés financières. l'aide d'urgence débloquée par le Gouvernement de 2 millions d'euros ne peut suffire à compenser un désengagement progressif de l'État dans le financement de ces écoles. Pour rappel, ces écoles d'arts sont financées à hauteur de 75 % par les collectivités territoriales et 11 % par l'État. Selon l'association nationales des écoles supérieures d'art et design public (Andéa), les dotations de l'État à ces établissements territoriaux ont subi une baisse à euros constants de

14 %. Aussi, entendant la demande des directeurs des ESAD, nous proposons par amendement de compléter les deux millions supplémentaires par de nouveaux crédits , à hauteur de 3,6 millions d'euros, notamment pour compenser la hausse du point d'indice.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF, l'amendement est ainsi rédigé : L'action 01 du programme 361 est abondée en AE et CP de 3,6 millions d'euros Les crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 01 du programme 131